

DOSSIER



# LA PROPRETÉ EN FORÊT : UNE CHARTE EXEMPLAIRE POUR UNE SOLUTION DURABLE

Denis Bauchard

**L**A QUESTION de la propreté en forêt de Fontainebleau n'est pas un problème nouveau. Déjà en 1953, André Billy, président à l'époque des Amis de la Forêt, tentait d'alerter l'opinion. Utilisant la tribune que lui offrait *Le Figaro* dont il était chroniqueur, il écrivait dans le numéro de 26 juin 1953, en première page, un éditorial sur ce thème. « Les papiers gras sont dans notre belle forêt un fléau. Sévit-il dans celle de Fontainebleau plus cruellement qu'ailleurs ? Je n'en serai pas étonné. De ma dernière visite à Franchard, je suis revenu consterné. Sur l'esplanade plantée d'arbres qui s'étend devant la maison du garde, l'herbe disparaît sous les ordures ». Et de dénoncer cet « état d'incurie et de malpropreté » en ne mâchant pas ses mots : « Un pareil scandale, étalé sous les yeux de milliers de touristes étrangers, est déshonorant pour notre pays ».

Soixante-cinq ans plus tard, face à la situation que nous avons sous les yeux, son indignation ne pourrait qu'être décuplée. En effet, les atteintes à la propreté de notre forêt d'Exception ont pris depuis plusieurs années une nouvelle ampleur. Alertée par la multiplication des réactions de promeneurs devant la fréquence des actes de vandalisme et la dégradation croissante de la propreté en forêt, l'Association a décidé, fin 2011, de créer un « Observatoire de la forêt » dont la mission est d'assurer la sauvegarde des paysages forestiers et de réagir aux nuisances dont ils sont victimes, en mettant spécialement l'accent sur le sou-

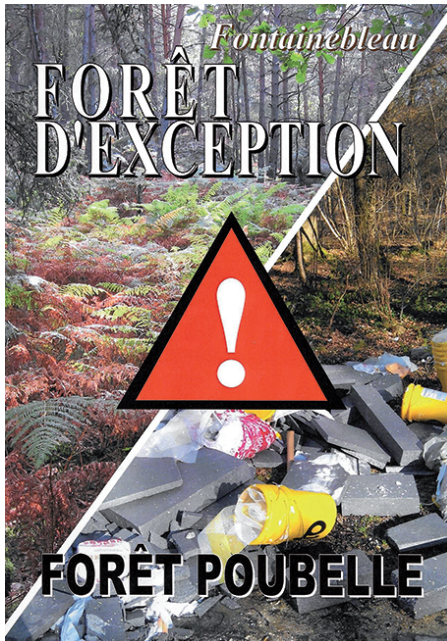


Déchets route de Faÿ

ci d'assurer la propreté. Cet observatoire est destiné à recueillir les signalements des adhérents et des promeneurs, le plus souvent accompagnés de photos, pour en informer les autorités responsables – essentiellement l'ONF – et susciter les actions appropriées. Il est opérationnel depuis 2012 et publie, chaque année, un rapport faisant l'inventaire des signalements – une centaine en moyenne par an – et des suites qui ont été données.

Cependant, malgré ce dispositif, la situation continue à se dégrader de façon inquiétante, notamment avec la multiplication des dépôts de gravats, sciement laissés en forêt par des particuliers ou des entreprises. Ainsi, la collecte des débris et gravats effectuée par l'ONF est passée de 200 tonnes en 2014 à 357 tonnes en 2015, soit une augmentation de 78,5 %. L'ONF, faute de moyens financiers, décide, en avril 2016, d'en suspendre la collecte. L'Association

décide alors, en concertation avec plusieurs associations amies, de publier un *Cahier noir* de façon à faire prendre conscience du problème aussi bien à l'opinion qu'aux élus locaux. Ce document de douze pages, abondamment illustré, est imprimé en octobre 2016. Largement diffusé auprès des décideurs et commenté favorablement par les médias locaux, le *Cahier noir* suscite une certaine émotion, notamment de la part des élus locaux. Les réactions sont partagées, allant du soutien et de l'approbation explicites à des commentaires plus critiques. Mais le problème est clairement posé à un moment où la candidature de la forêt de Fontainebleau à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO est déposée. Les AFF bénéficient par ailleurs d'un soutien bienveillant des services de l'État, notamment du procureur de la République, du sous-préfet de Fontainebleau et



Le « Cahier noir »

du préfet de Seine-et-Marne. La présidence de la région Île-de-France réagit également de façon favorable.

Au même moment, à l'initiative de la directrice de la station d'écologie forestière de l'université Paris-Diderot, située à Fontainebleau, un groupe d'étudiants en master de cette université entreprend une étude cofinancée par l'ONF et la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, en vue d'« établir un diagnostic territorial des éclairages sur les stratégies des acteurs locaux autour de la question des déchets sauvages en forêt de Fontainebleau ». Les conclusions de cette étude, publiée en 2017, tant au niveau du diagnostic que des solutions proposées, vont dans le même sens que celles du *Cahier noir*.

### UNE AVANCÉE MAJEURE : LA CHARTE DE LA PROPRETÉ EN FORÊT ET LISIÈRES

Dès le début de l'année 2017, un certain nombre d'initiatives montraient que cet appel avait été entendu. Le SMITOM-LOMBRIC signe, dès janvier avec l'ONF, une convention de partenariat qui prévoit notamment, dans une certaine limite, l'accès gratuit de l'ONF aux déchetteries. La région met en place, dans le cadre de son opération « Île-de-France propre », un fonds propreté doté d'un million d'euros « dont l'objectif est d'aider financièrement les collectivités et acteurs publics dans leurs actions de lutte contre les dépôts sauvages ».

Cependant, la mise en place d'un plan

d'action revient à la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Regroupant 26 communes périphériques à la forêt, elle est en effet compétente en matière d'environnement. Le président de l'agglomération comme la vice-présidente en charge de l'Environnement, invités à l'assemblée générale de l'Association, le 25 mars 2017, font un accueil favorable à l'initiative et aux propositions des Amis de la Forêt et des associations signataires du *Cahier noir*. Un groupe de travail, réunissant tous les acteurs concernés, est créé dès le mois de juin, il se met au travail dans une atmosphère très constructive, avec la volonté de chacun des participants de dégager des solutions pragmatiques et opérationnelles. Au cours d'une dizaine de réunions, tous les aspects du problème sont évoqués : modalités techniques de la collecte, prévention, communication, répression, actions pédagogiques, financement. Un projet de « Charte, propreté en forêt et lisières » est mis au point et adopté à l'unanimité, par le Conseil de la communauté d'agglomération, le 27 mars 2018. La cérémonie de signature qui a réuni, le 12 juillet, tous les acteurs impliqués dans les questions de propreté en forêt – communauté d'agglomération, SMITOM-LOMBRIC, SMICTOM, ONF, réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, associations – a eu lieu symboliquement en forêt, à l'Ermitage de Franchard. Toutes les associations cosignataires du *Cahier noir* – Amis de la Forêt, Amis du

château de Fontainebleau, ASABEPI, COSIROC, CODERANDO 77, Sylvains randonneurs – ont été invitées à signer.

Cette charte, après avoir affiché ses objectifs – réduire de façon substantielle le volume des déchets en forêt, définir les voies et moyens pour atteindre cet objectif, veiller à ce que la collecte se fasse dans les meilleurs délais et au meilleur coût – donne à la communauté d'agglomération un rôle de coordination des différentes actions menées par les signataires. Un comité de suivi, mis en place avec tous les signataires, fera un bilan annuel. Au titre de la prévention, de nombreuses actions sont prévues : distribution de sacs-poubelles, actions de sensibilisation auprès des scolaires, mise en place d'obstacles adéquats pour empêcher la pénétration en forêt, exigence, pour les particuliers comme pour les entreprises, d'un certificat de dépôt en déchetterie. Des actions de communication, modulées selon la cible à atteindre, sont également prévues : campagnes chocs, panneaux plus dissuasifs, distribution d'autocollants ou objets promotionnels, recours élargi aux réseaux sociaux, large diffusion des condamnations prononcées pour les infractions... Les techniques de signalement et de repérage des déchets feront appel à des applications spécifiques. Un calendrier des opérations de ramassage bénévole sera établi. Les moyens en matériel et en personnel de l'ONF spécialement dédiés aux dépôts sauvages seront renforcés. Un partenariat de sensibilisation



Les signataires de la Charte de la propreté, le 12 juillet 2018

sera conclu entre le SMICTOM et la CCI de même qu'avec la chambre des métiers de Seine-et-Marne. En matière de répression, la surveillance humaine ou par pièges photos sera renforcée et l'information dans ce domaine à destination des communes sera précisée. Dans son bilan annuel, le comité de suivi établira un tableau des actions entreprises, de l'évolution du volume collecté et du nombre de dépôts sauvages repérés. La charte est conclue pour une durée de trois ans renouvelables.

### UNE DÉMARCHE EXEMPLAIRE

Par-delà ce dispositif technique, cette charte marque une volonté politique de résoudre le problème des déchets. Cette démarche est exemplaire à plus d'un titre : elle montre l'efficacité du dialogue mené par les associations avec les collectivités locales ; elle assure une mobilisation de tous les acteurs concernés et la volonté de « jouer collectif ». Elle peut servir de référence pour mener des actions du même type dans les forêts d'Île-de-France qui connaissent des problèmes comparables, en raison de leur proximité des agglomérations urbaines densément peuplées et de leur grande fréquentation. Dans cette perspective cette charte a été diffusée à la Fédération nationale des sociétés d'amis des forêts et à sa vingtaine d'associations membres.

Un dispositif cohérent fixant les responsabilités de chacun est ainsi mis en place. Il reste à le mettre en œuvre de façon efficace. À cet égard, l'ONF, qui assure la collecte des déchets en forêt, a un

rôle central. D'ores et déjà, compte tenu de l'écho lié à cette initiative, la situation semble en voie d'amélioration. Mais la vigilance s'impose. Car le problème dépasse le cas particulier des forêts. La pollution au bord des routes est un problème plus général que l'installation de petites poubelles, à l'intérieur des véhicules, pourrait contribuer à résoudre. L'impact des déchets en milieu rural est également un défi majeur. Le « modèle » de la charte a pour principal mérite d'illustrer l'engagement de tous les acteurs à faire face à une nuisance inacceptable. Mais selon l'adage, « L'art de la guerre est un art simple et tout d'exécution ». Cet adage s'applique, à l'évidence, à la guerre contre la saleté en forêt, qui n'est pas gagnée d'avance, mais que cette charte entend mener avec le concours de tous, y compris naturellement des visiteurs de la forêt ■



La liste des signataires de la Charte



Une entrée de forêt peu engageante